

FTGQ Express

VOLUME 6 • AVRIL 2010



Prix Jean Claude Racine

A fin de souligner le travail accompli par une personne ou un organisme ayant investi beaucoup de son temps et de ses connaissances à la conservation des animaux à fourrure et de leurs habitats, la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ) a créé un nouveau Prix. Ce Prix a pour objectif de reconnaître l'implication exceptionnelle et le partage de son expérience d'une personne ou d'un organisme qui a rendu un service immense et de valeur inestimable à toute la communauté des trappeurs québécois. La Fondation de la faune du Québec s'est associée à ce méritas qui sera remis annuellement. Ce prix

de conservation des animaux à fourrure et de leurs habitats a été remis pour la première fois le 20 mars dernier lors du 33e Salon provincial du trappeur et portera le nom du premier récipiendaire.

La Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec est fière d'annoncer que le récipiendaire est monsieur Jean-Claude Racine. Le prix lui a été remis par monsieur André Martin, président de la Fondation de la faune du Québec. Ce nouveau Prix intitulé « Prix Jean-Claude Racine » aura comme emblème une martre ; animal prisé par les trappeurs et sur laquelle monsieur Racine aura fait plusieurs travaux afin d'en protéger l'habitat. Vous trouverez sur le lien suivant la mise en candidature de monsieur Racine :

<http://www.ftgq.qc.ca/fr/racine/jcracine.html>

Remise du Prix Pierre « Esprit » Radisson 2010

La Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec est fière d'annoncer que le récipiendaire du Prix Pierre « Esprit » Radisson 2010 est monsieur Gaétan Gauthier de l'Association des Trappeurs du Bas-St-Laurent. Monsieur Gauthier a remporté cet honneur le 19 septembre 2009 et il s'est vu remettre cette reconnaissance lors du Salon provincial du trappeur qui s'est tenu au centre des congrès du Château Mont Ste-Anne, à Beauré, le 20 mars 2010. Il devient donc le 25e récipiendaire de cet honneur. Ainsi, afin de mieux connaître monsieur Gauthier, vous retrouverez sur le lien suivant le texte de sa mise en candidature rédigé par monsieur Gilbert Sirois :

<http://www.ftgq.qc.ca/fr/radisson/gagauthier.html>

23 nouveaux projets pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier



Québec, le 24 mars 2010

La Fondation de la faune du Québec annonce l'approbation de vingt-trois projets dans le cadre du programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, pour une contribution totale de 912 975 \$. Ce nouveau programme constitue une initiative conjointe de la Fondation et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et elle a été rendue possible grâce aux revenus générés par la hausse des tarifs des permis de chasse, de pêche et de piégeage entrée en vigueur le 1er avril 2009.

Comme le soulignait le président-directeur général de la Fondation, monsieur André Martin : « en cette première année du programme, nous croyons que ces investissements favoriseront la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en milieu forestier en permettant une meilleure considération des enjeux fauniques dans la gestion du territoire, notamment lors de la planification forestière ».

La gestion intégrée des ressources constitue la pierre d'assise du modèle de développement régionalisé actuellement mis en place à l'échelle du territoire québécois et concrétisé par le nouveau régime forestier. Une vaste gamme d'acteurs pourront œuvrer en ce sens dans les diverses régions du Québec.

Les montants octroyés pour l'année 2010 sont répartis dans huit régions administratives. « Cette aide financière permettra de répondre aux besoins des utilisateurs et des gestionnaires de territoires fauniques, en plus de favoriser la participation des organismes fauniques à la planification des ressources et du territoire, afin d'assurer une gestion optimale de la faune », a mentionné le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, monsieur Serge Simard.

Qu'il s'agisse de mieux identifier les sites d'intérêt faunique d'un territoire, de prendre en considération l'habitat de l'original dans un plan d'aménagement forestier, d'en évaluer l'impact sur la possibilité de récolte et l'activité économique ou d'identifier des cibles fauniques à atteindre à l'échelle d'une région, ces initiatives contribueront à une meilleure compréhension des besoins de la faune terrestre, aviaire et aquatique et faciliteront une plus grande prise en compte. Rappelons que le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, monsieur Serge Simard, a accordé, en décembre dernier, une aide financière de 700 000 \$ à la Fondation de la faune du Québec pour l'instauration du Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier. Ce montant est complété par la participation financière de la Fondation.

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. Depuis 1987, elle soutient plus de 1 000 organismes qui protègent cette richesse unique partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique.

Dans le cadre de ce programme, la FTGQ a reçu deux subventions :

Projet 1 : Guide d'aménagement de l'habitat de la martre et de ses espèces proies

La FTGQ recevra des subventions de 24 500 \$ dans le cadre de ce projet évalué à 30 000 \$; 20 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec et 4 500 \$ de l'Association des Trappeurs de l'Abitibi-Témiscamingue. La FTGQ complétera le financement. La subvention reçue étant plus petite que le projet initial, la FTGQ produira la partie sur la martre et elle effectuera une revue de littérature pour les espèces proies. Le document produit ne sera donc pas définitif, mais devrait porter un second volet sur les espèces proies.

Projet 2 : Développement d'outils pour l'implication des trappeurs à la Gestion intégrée des ressources

La FTGQ recevra une subvention de 60 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec pour réaliser ce projet. La FTGQ complétera le financement pour que le projet atteigne 85 000 \$. Étant donné que la subvention reçue est moindre que celle demandée initialement, la FTGQ ne fera qu'une partie des travaux initialement prévus. Rappelons que le projet a pour objectif de développer des outils pour permettre et faciliter l'implication des trappeurs à la GIR. Le projet est également complémentaire au projet commun « Intégration des territoires et habitats fauniques aux stratégies d'aménagement forestier » de la FPQ, FTGQ, FQSA, Sépaq et ZecQuébec, afin de fournir l'information nécessaire (intrants et cartes numérisées des terrains de piégeage (50 % de terrains de piégeage du Québec seront numérisés).

Dans le cadre de ces projets, la FTGQ engagera un ingénieur forestier. L'offre d'emploi sera disponible sur le site d'Emploi Québec et sur le site de la FTGQ prochainement. Transmettez l'information aux personnes intéressées.

Une récolte inégalée pour l'Encan faune et nature Toyota 2010 !

19 mars 2010



a quatrième édition de l'Encan faune et nature Toyota, encan virtuel organisé par la Fondation de la faune du Québec, a pris fin hier en affichant un bilan des plus satisfaisant : plus de 110 000 \$ en revenus ont été amassés!

Comme le signalait le président-directeur général de la Fondation de la faune, M. André Martin, « avec l'appui des partenaires du réseau faunique et des multiples commanditaires, dont Toyota, et grâce à la participation croissante du public, cette quatrième édition de l'Encan faune et nature a connu un succès inégalé. Cette performance nous réjouit car elle permettra d'appuyer une plus vaste gamme de projets destinés à la relève dans des activités de contact avec la nature ».

En 2010, 124 lots ont été mis aux enchères sur Internet et ont trouvé preneur parmi les 428 personnes qui se sont inscrites sur le site de l'Encan. D'ailleurs, le site a connu un achalandage considérable, avec près de 13 000 visites enregistrées au fil des semaines.

Les mises totales, au nombre de 857, ont atteint une valeur de 110 359 \$. À lui seul, le camion Toyota Tacoma 2010 d'une valeur avant taxes de 34 148 \$, gracieusement offert par les marchands Toyota de Québec, s'est vendu à 37 000 \$.

Une variété impressionnante de lots était offerte pour cette quatrième édition : forfaits de pêche au saumon ou de chasse au caribou, excursions en nature, camping en yourte, croisières, embarcations de pêche, équipement de plein air et œuvres d'art à caractère faunique ne sont que quelques exemples.

Encore cette année, les profits de l'Encan soutiendront des projets visant à stimuler la relève dans les activités de contact avec la faune et la nature. De concert avec ses partenaires, la Fondation juge essentiel d'inciter les jeunes Québécoises et Québécois à fréquenter la nature et à profiter de la richesse de notre faune en s'initiant à la pêche, à la chasse, au piégeage ou à d'autres activités de contact avec la nature. La pratique de ces activités favorise la conservation des milieux naturels et constitue une source de revenus importante pour de nombreuses régions du Québec.

La Fondation de la faune remercie chaleureusement tous les commanditaires, dont l'Association des concessionnaires Toyota du Québec, ainsi que les grands partenaires fauniques suivants : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, Zecs Québec, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec. La Fondation tient finalement à remercier le président d'honneur de l'Encan, monsieur Jean Pagé, chroniqueur renommé de chasse et de pêche.

L'Encan faune et nature Toyota se tenait du 18 février au 18 mars 2010. On peut voir les mises et les résultats en visitant le :

www.fondationdelafaune.qc.ca/encan.

Utilisation des bénéfices - Fonds Encan faune et nature

Les profits de l'Encan faune et nature Toyota appuient des projets visant à stimuler la relève dans les activités de contact avec la faune et la nature. La gestion des sommes du Fonds Encan faune et nature est assurée par la Fondation de la faune du Québec et ses partenaires. Tout projet qui vise à stimuler les activités de relève en relation avec la faune et la nature (pêche, chasse, piégeage et autres activités de contact avec la nature) est admissible. Le projet doit avoir une portée nationale et privilégier une clientèle qui ne pratique pas déjà l'activité de relève identifiée (nouveaux initiés). Une priorité sera accordée aux projets qui ciblent les familles et les jeunes de 12 à 17 ans provenant de milieux défavorisés ou de groupes ethniques du Québec et qui n'ont pas accès facilement à des sites pour pratiquer la pêche, la chasse, le piégeage ou d'autres activités de relève visées par le projet. La FTGQ déposera divers projets d'ici le 15 avril dont un projet relève pour 2010-2011.

Assemblée Générale Annuelle 2010



Voici les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale de 2010. Celles ayant été retirées ne sont pas présentées.

AGA-2010-01 Fusion de terrains de piégeage adjacents

Considérant que plusieurs terrains de piégeage au Québec ont des superficies assez restreintes par rapport à d'autres provinces canadiennes. Considérant que certains terrains adjacents sont déjà exploités de façon communautaire par les mêmes personnes. Considérant que la fusion de ces terrains n'affectera pas leur potentiel de ressources puisque ce sont déjà les mêmes personnes qui exploitent le territoire. Considérant une économie dans la gestion administrative de deux terrains de piégeage en une seule entité et une simplification de la gestion du territoire. Considérant que les trappeurs concernés n'auront plus à produire deux mises en marché différentes afin de combler les seuils d'exploitation avec des animaux capturés sur le même territoire. **Il est proposé que deux terrains de piégeage adjacents sur un même UGAF puissent faire l'objet d'une fusion de territoire à la demande des titulaires, et que soit octroyé le nouveau territoire à un des trappeurs désignés entre ces deux mêmes titulaires.**

Proposée : M. Dany Roberge

Appuyée : M. Lucien Gagnon

Vote : 6 pour, 40 contre, 1 abstention

Proposition rejetée

AGA-2010-02 Période de capture du lynx du Canada

Considérant que les trappeurs sont en mesure de déterminer eux-mêmes la meilleure période de capture du Lynx du Canada tout en respectant les règlements établis selon les plans de gestion. Considérant que le MRNF a établi des dates de prélèvement qui vont à l'encontre des règles d'éthique du piégeage, de la production d'une fourrure de qualité et du développement durable. Considérant que certains territoires sont inaccessibles à certaines périodes de l'année et que les trappeurs eux-mêmes peuvent avoir des contraintes de temps et que les règlements actuels peuvent brimer leurs droits et affecter leur récolte de fourrure et ainsi diminuer leurs revenus. **Il est proposé de laisser la période du prélèvement du lynx du Canada selon le choix du trappeur au même titre que les autres espèces.**

Proposée : M. Christian Tremblay

Appuyée : M. Jérôme Thibeault

Vote : 23 pour, 2 contre, 7 abstentions

Proposition acceptée

AGA-2010-03 Période de capture du rat musqué

Étant donné le positionnement nordique des UGAF 42 à 53 et qu'à la fin d'avril, les cours d'eau sont encore recouverts de glace et que la saison de reproduction du rat musqué n'est pas encore débutée, **nous demandons la prolongation de la saison de piégeage du rat musqué jusqu'au 15 mai.**

Proposée : M. Dany Roberge

Appuyée : M. Ghislain Gagnon

Adoptée à l'unanimité

AGA-2010-04 Prix de la carte de membre

Il est proposé que le prix de la carte de membre au coût de 25 \$ passe à 30 \$

Proposée : M. Carol Racine

Appuyée : M. Michel Adams

Adoptée à la majorité

AGA-2010-05 Brochure réglementaire

ATTENDU QUE le ministère a fait des études sur la quantité de résumés de piégeage demandés électroniquement auprès d'une population restreinte de trappeurs ;

ATTENDU QUE ces études ne sont pas réalistes et représentatives des besoins et des attentes des trappeurs ;

ATTENDU QUE les trappeurs doivent se tenir au courant des normes du piégeage et que les normes changent ;

... suite à la page 5

ATTENDU QUE les trappeurs passent beaucoup de temps isolés dans les camps de trappe et plusieurs en profitent pour réviser les normes, que plusieurs trappeurs n'ont pas la facilité d'accès à l'informatique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de demander au MRNF de fournir un résumé de piégeage avec chaque permis de piégeage délivré.

Proposée : M. Jacques Boisvert
Appuyée : M. Gilles Deslauriers
Adoptée à la majorité

AGA-2010-06 Prix du camp de trappe

ATTENDU QUE le prix maximal autorisé des camps de piégeage est de 6 000 \$

ATTENDU QUE certains camps de trappe sont taxés pour des montants supérieurs aux normes du MRNF (6 000 \$)

ATTENDU QUE les camps de piégeage versus les chalets de villégiature sont différenciés par des critères précis (grandeur, facilités, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de demander au MRNF qu'il demande au Ministère des Affaires municipales d'harmoniser la taxation des camps de trappe avec la réglementation du MRNF.

Proposée : M. Jean-Claude Racine
Secondée par : M. Michel Adams
Adoptée à la majorité

AGA-2010-07 Transmissions des données nominatives des titulaires de T.P.

ATTENDU QUE le MRNF n'a pas le droit de divulguer le nom des propriétaires des terrains de piégeage ;

ATTENDU QUE divers organismes tels les ZECS, pourvoies et compagnies forestières ont besoin de communiquer avec les détenteurs de droits de piégeage ;

ATTENDU QUE plusieurs trappeurs désirent que leurs données soient transmises aux organismes fauniques et entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de demander au MRNF d'identifier les trappeurs qui désirent que leurs données nominatives soient transmises à ces organismes et que les données soient transmises aux divers organismes.

Proposée : M. Jacques Boisvert
Secondée par : M. Jean-Claude Racine
Adoptée à la majorité

Changement au Comité Exécutif



ors de l'A.G.A., le poste de 1er vice-président était en élection. Monsieur Rémi Paré avait terminé son mandat et ne voulait pas refaire un autre mandat. Nous remercions monsieur Paré pour le travail accompli durant les dernières années.

Afin de pourvoir à ce poste, monsieur Jean-Jacques Gauthier a été proposé et il a accepté cette nomination. Pour les postes de trésorier et de secrétaire, le Conseil d'administration les a de nouveau confiés à messieurs Jacques Boisvert et Gaétan Gautier. Ils conserveront donc leur poste respectif.

Armes de Poing

La FTGQ a rencontré monsieur Martin et monsieur Blackburn du Cabinet du ministre de la Sécurité publique du Québec concernant l'utilisation des armes de poing par les trappeurs afin de les sensibiliser aux diverses demandes des trappeurs. Une rencontre est prévue en mai avec le bureau de contrôle des armes à feu qui est responsable de l'application de la réglementation.

Le Rendez-vous du trappeur

Cette année, le « Rendez-vous du trappeur » aura lieu sur la terre de Monsieur Édouard Bélisle au 3001 boul. Ste-Sophie à Ste-Sophie (QC) la fin de semaine des 21 et 22 août. L'activité est organisée conjointement avec l'Association des Trappeurs Professionnels du Québec, région Lanaudière. Plus de détails se retrouveront sur le site Internet au cours de l'été.

Le Coureur des bois

La été décidé que la parution qui sortait habituellement en avril se nommera maintenant « printemps ». Cette mesure donne plus de latitude à la FTGQ pour produire la revue, puisqu'en mars et avril nous sommes dans le congrès et terminons les projets qui coïncident avec l'année financière du MRNF et de la Fondation de la faune du Québec. La prochaine parution sortira donc en mai.

FTGQ
Express

Par Philippe Tambourgi • Graphisme : Mélinda Morissette

1737, rue Champigny Est
Québec (QC)
G2G 1A6
418-872-7644
1-866-260-7644
www.ftgq.qc.ca

